

vertement le gouvernement de ce qu'il n'aurait rien fait pour fournir du travail pendant l'hiver, qu'elle oublie que pas un cent de ces quelque 256 millions n'aurait été dépensé sans ce programme visant à aider à la construction de petites habitations.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre ne devrait pas anticiper sur ce qui va être dit.

L'hon. M. Green: Je n'anticipe pas. Je rappelle seulement ce qu'on a déjà dit.

L'hon. M. Chevrier: Pas au cours de ce débat-ci.

L'hon. M. Green: On a dit cet après-midi que nous n'agissions pas pour combattre le chômage, que nous ne fournissons pas de travail, nous contentant de rester bien tranquillement assis à nos places sans lever le petit doigt, etc., etc.

Au fait, j'aimerais bien entendre un député de l'opposition dire que ce programme de prêts à la construction de petites habitations n'a pas eu pour effet direct d'assurer des emplois au Canada durant l'hiver à au moins 100,000 ouvriers canadiens travaillant à la construction de maisons destinées à de jeunes Canadiens, raffermissant ainsi les fondements de la nation. Nous sommes assez fiers de ce que nous avons réalisé par ce programme de prêts à la construction de petites habitations et je suis sûr que l'honorable député de Laurier le comprendra. Ont été prêtés directement dans les petites localités \$59,051,214 (je rappelle qu'une partie de cette somme avait été avancée avant l'automne et non pas seulement depuis août dernier); \$70,193,114 ont été prêtés aux sociétés à dividendes limités, et \$6,343,519 ont été prêtés pour des entreprises de logements et des industries primaires. Par conséquent, on a utilisé au total \$392,073,613, laissant un peu moins de 8 millions dans la caisse.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre pourrait-il répéter le montant prêté directement aux petites localités?

L'hon. M. Green: Le montant de \$59,051,214.

Le nombre des unités dont il s'agit dans ce programme de prêts à la construction de modestes maisons s'établit à 26,241. Le 30 avril, les mises en chantier,—c'est-à-dire les maisons en voie de construction en vertu de ce programme,—s'élevaient à 20,675 et on avait terminé la construction de 1,722 petites habitations et unités d'appartement.

La différence entre les groupes de gens que ce programme de prêts a aidés est intéressante à noter. J'ai ici un tableau que j'aimerais consigner au hansard. Le voici:

CARACTÉRISTIQUES DES PRÊTS FAITS PAR
AGENCES OU SANS AGENCE SOUS L'EMPIRE
DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION,
1957

Habitations unifamiliales seulement
Premier trimestre de 1957

	Sans agence	Avec agence	Différence en pour- centage
Coût estimatif moyen, ha- bitations unifamiliales	\$15,146	\$13,192	13%
Superficie des planchers (pieds carrés)	1,199	1,048	13%
Coût moyen de construc- tion (le pied carré) ...	10.38	10.23	1.5%
Versement comptant (ap- proximativement)	\$ 3,746	\$ 2,692	28%

Habitations unifamiliales
(Toute l'année 1957)

Pourcentage des requérants

Revenu du requérant	Sans agence	Avec agence
Moins de 2,000.....	-	-
2,000-2,999	0.1	0.1
3,000-3,999	6.0	11.3
4,000-4,999	29.1	46.3
5,000-5,999	27.7	25.8
6,000-6,999	16.9	9.5
7,000-7,999	8.7	3.9
8,000-8,999	4.6	1.3
9,000-9,999	2.2	0.5
10,000 et plus	4.7	1.3
Total	100.0	100.0

Je rappelle à la Chambre qu'à part ce programme de prêts pour petites habitations il y a les prêts ordinaires que prévoit la loi nationale sur l'habitation pour la construction de maisons. Au quatrième trimestre de l'an dernier, la moyenne estimative du prix d'un logement unifamilial, sous le régime des prêts autres que ceux consentis par des agences,—c'est-à-dire en vertu du programme régulier de la loi nationale sur l'habitation,—était de \$15,146. Sous le régime des prêts par les agences, la moyenne a été de \$13,192, soit 13 p. 100 de moins.

Je passe maintenant à la question des premières mises. Sous le régime des prêts par les agences, elles ont été d'environ \$2,692 et, sous le régime des autres prêts, de \$3,746, soit une différence de 28 p. 100.

Passons maintenant aux chiffres relatifs au revenu des emprunteurs dont il s'agit. Ces chiffres aussi sont intéressants. Sous le régime des prêts autres que les prêts consentis par l'intermédiaire des agences, 0.1 p. 100 des emprunteurs gagnaient moins de \$3,000 et, au fait, le pourcentage est le même sous le régime du programme de prêts pour